

# *C o m p t e - r e n d u*

Compte-rendu de la rencontre d'information du comité de vigilance du lieu d'enfouissement technique de Champlain, tenue au Centre du Tricentenaire 961, Notre-Dame, Champlain, le 15 décembre 2015 à 19 h.

Sont présents : M. André Robitaille – municipalité de Batiscan  
M. Daniel Pépin – Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie  
M. Guy Simon – municipalité de Champlain  
Mme Sylvie Gamache – Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie  
M. Benoit Doucet – Services Matrec inc.  
M. Patrice Goveil – Amis du Côteau  
M. Philippe Dussol – citoyen  
M. Patrick Simard – Conseil régional de l'environnement Mauricie

## **1. MOT DE BIENVENUE**

M. Guy Simon, maire de Champlain, souhaite la bienvenue et remercie les personnes présentes.

Il rappelle que la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie a mis en place, à l'automne 2007, un comité de vigilance pour le lieu d'enfouissement technique de Champlain. Il mentionne que, tel que stipulé dans les règles de fonctionnement du comité, le mandat des membres est de quatre (4) ans et qu'il vient à échéance à l'automne 2015. De plus, il souligne que l'objectif de la rencontre de ce soir est de former le prochain comité de vigilance.

Monsieur Simon énumère les membres sortants du comité de vigilance du lieu d'enfouissement technique de Champlain.

<b>No</b>	<b>Poste</b>	<b>Représentant</b>
1	Municipalité locale où est situé le lieu d'enfouissement	M. Guy Simon Municipalité de Champlain
2	Municipalité régionale de comté où est situé le lieu d'enfouissement	M. Christian Gendron MRC Des Chenaux
3	Citoyens qui habitent dans le voisinage du lieu d'enfouissement	M. Philippe Dussol
4	Groupe ou organisme local ou régional voué à la protection de l'environnement	M. Patrick Simard Conseil régional de l'environnement Mauricie

5	Groupe ou organisme local ou régional susceptible d'être affecté par le lieu d'enfouissement	Mme Sonya Auclair Municipalité de Batiscan
6	Exploitant	M. Daniel Pépin Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie

Il invite maintenant Mme Sylvie Gamache, conseillère en communications à la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie, à animer la rencontre.

Mme Gamache poursuit en présentant l'ordre du jour de la rencontre qui se lit comme suit :

1. Mot de bienvenue;
2. Rôle et fonctionnement d'un comité de vigilance;
3. Questions;
4. Nomination et/ou élection des représentants pour chacun des groupes suivants :
  - municipalité locale;
  - municipalité régionale de comté (MRC);
  - citoyens qui habitent dans le voisinage;
  - groupe ou organisme local ou régional voué à la protection de l'environnement;
  - groupe ou organisme local ou régional susceptible d'être affecté par le lieu d'enfouissement technique;
  - exploitant.
5. Détermination de la date de la prochaine rencontre du comité de vigilance;
6. Fin de la rencontre.

## **2. RÔLE ET FONCTIONNEMENT D'UN COMITÉ DE VIGILANCE**

Appuyée d'un document projeté sur un écran, Mme Gamache commence la présentation en localisant les différentes installations du lieu d'enfouissement sur une photo aérienne.

Elle poursuit la présentation en décrivant, à l'aide des articles 72 à 79 du Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles, le rôle et le fonctionnement d'un comité de vigilance.

### 3. QUESTIONS

#### Question (Q), Réponse (R)

**Q** : Où est-ce que se situent les cellules d'enfouissement qui seront en opération pour les prochaines années?

**R** : Monsieur Benoit Doucet de Services Matrec inc. indique la zone où le site est en exploitation ainsi que les zones qui seront exploitées dans les prochaines années.

### 4. NOMINATION ET/OU ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS POUR CHACUN DES GROUPES SUIVANTS :

M. Patrick Simard, appuyé de M. Guy Simon, propose que Mme Sylvie Gamache assure la présidence des élections. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Mme Gamache indique aux participants que l'on va maintenant identifier le représentant de chaque collège électoral :

1°La municipalité locale où est situé le lieu : M. Guy Simon a été délégué par résolution par la municipalité de Champlain;

2°La communauté métropolitaine et la municipalité régionale de comté où est situé le lieu : M. Christian Gendron a été délégué par résolution par la MRC Des Chenaux ;

3°Les citoyens qui habitent dans le voisinage du lieu,

Mme Gamache mentionne que tous les résidents de la route Sainte-Marie, du rang Sainte-Marie et du rang Picardie ont été invités à participer à la rencontre pour se déléguer un représentant.

Puisqu'aucun citoyen présent n'est intéressé à représenter les citoyens qui habitent dans le voisinage du lieu d'enfouissement, ce siège sera vacant. Le comité de vigilance tentera de combler ce siège en cours d'année.

#### Question (Q), Réponse (R)

**Q** : Quelle est la durée du mandat des membres du comité de vigilance?

**R** : Mme Gamache mentionne que la durée du mandat est de quatre ans.

4° Un groupe ou organisme local ou régional voué à la protection de l'environnement :

Mme Gamache mentionne que pour ce collège électoral le Conseil régional de l'environnement Mauricie, la SAMBBA, l'Association sportive et écologique de la Batiscan et les Amis du Côteau ont été invités à participer à la rencontre pour se déléguer un représentant.

Après discussions entre les groupes voués à la protection de l'environnement présents, il est convenu à l'unanimité que c'est M. Patrick Simard du Conseil régional de l'environnement Mauricie qui représentera ce collège électoral.

5° Un groupe ou organisme local ou régional susceptible d'être affecté par le lieu d'enfouissement :

Mme Gamache mentionne que pour ce collège électoral l'observatoire du CEGEP de Trois-Rivières, l'Union des producteurs agricoles de la Mauricie (UPA Mauricie), Nutra Canada, Services Matrec inc. ainsi que les municipalités de Sainte-Geneviève-de-Batiscan et de Batiscan ont été invités à participer à la rencontre pour se déléguer un représentant.

M. André Robitaille, conseiller à la municipalité de Batiscan mentionne que Madame Sonya Auclair, mairesse de Batiscan soumet sa candidature pour représenter le groupe ou organisme local ou régional susceptible d'être affecté par le lieu d'enfouissement. Après discussion entre les groupes de ce collège électoral présents, il est convenu à l'unanimité que c'est Mme Sonya Auclair de la municipalité de Batiscan qui représentera ce collège électoral.

6° L'exploitant : M. Daniel Pépin a été délégué par résolution par la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie.

Fin des élections.

La composition du nouveau comité se définira donc comme suit :

<b>Poste</b>	<b>Représentant</b>
Municipalité locale où est situé le lieu d'enfouissement	M. Guy Simon
Municipalité régionale de comté où est situé le lieu d'enfouissement	M. Christian Gendron
Citoyens qui habitent dans le voisinage du lieu d'enfouissement	vacant
Groupe ou organisme local ou régional voué à la protection de l'environnement	M. Patrick Simard

Groupe ou organisme local ou régional susceptible d'être affecté par le lieu d'enfouissement	Mme Sonya Auclair
Exploitant	M. Daniel Pépin

**5. DÉTERMINATION DE LA DATE DE LA PROCHAINE RENCONTRE DU COMITÉ DE VIGILANCE**

Puisque la majorité des membres ne sont pas présents, il est convenu que le secrétaire du comité jusqu'à ce jour, M. Patrick Simard, enverra un sondage pour déterminer une date vers la fin du mois avril.

**6. FIN DE LA RENCONTRE**

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée.

NON ADOPTÉ

-----